

SANTÉ. Pour protéger les jeunes, le président de la République Emmanuel Macron veut limiter leur accès aux plateformes

Faut-il restreindre l'usage des réseaux sociaux pour les enfants ?

C'EST UNE décision très contestée. Alors que TikTok, Instagram ou encore Snapchat occupent une place centrale dans le quotidien des jeunes, le gouvernement français envisage de restreindre leur utilisation en fixant une limite d'âge pour leur usage.

Le 10 juin dernier, le président de la République Emmanuel Macron a en effet annoncé vouloir limiter, « d'ici à quelques mois », l'accès aux réseaux sociaux pour les moins de 15 ans. Pour lui, le lien entre la mort d'une surveillante, poignardée par un élève d'un collège à Nogent (Haute-Marne), et l'usage des réseaux sociaux ne peut être réfuté.

Dans la lignée de l'initiative australienne visant à limiter l'exposition des jeunes, le chef de l'État entend, par l'adoption de cette mesure au niveau national, donner l'impulsion à l'échelle européenne. Il constate une « épidémie » de harcèlement, de violences et de troubles comportementaux liée à l'accès des jeunes aux réseaux sociaux et aux contenus visionnés, qu'il entend absolument réguler.

Une « éducation numérique » pour les ados

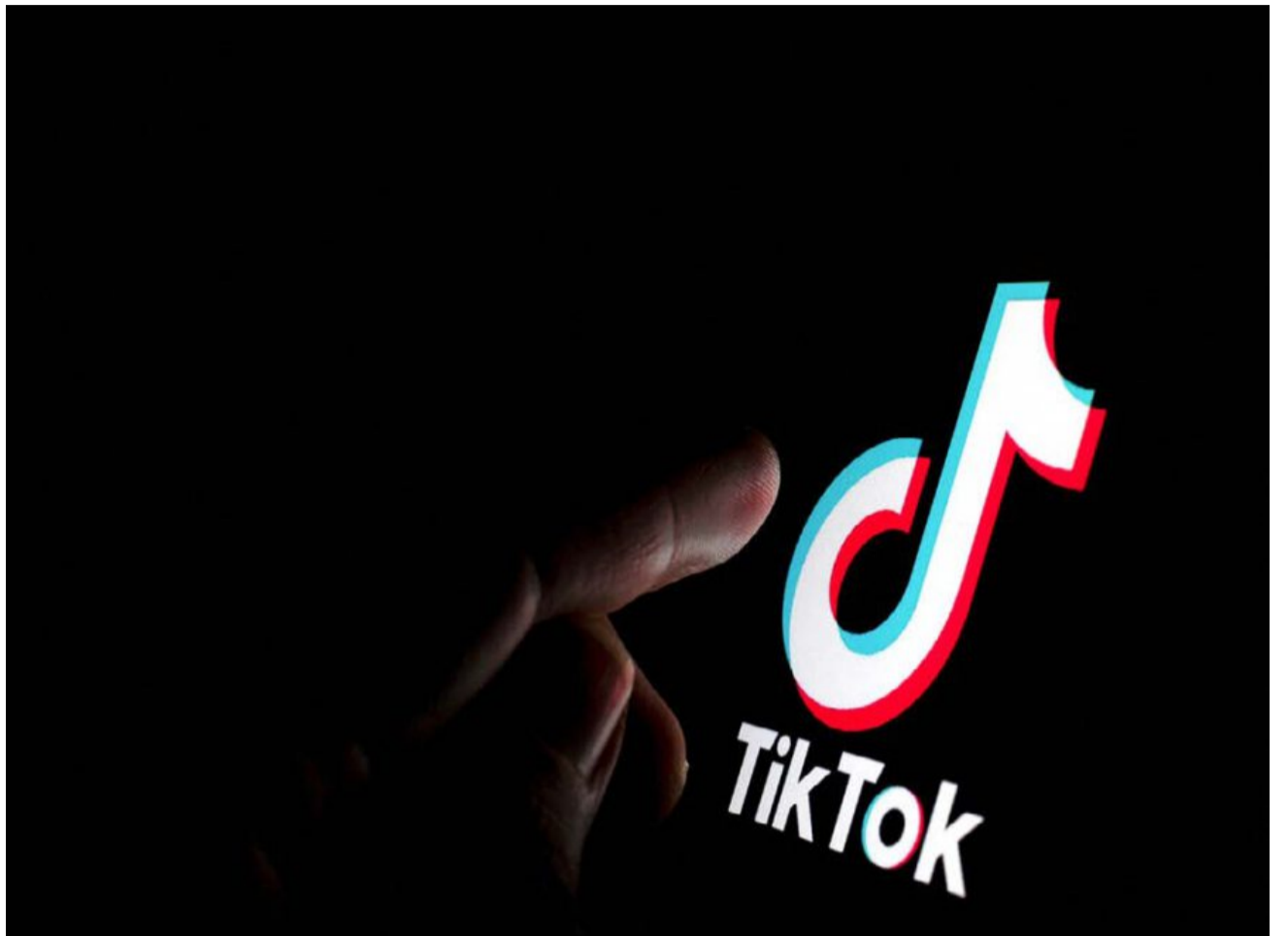
En juin 2023, en France, une loi avait déjà été votée à ce sujet, instaurant une « majorité numérique » à 15 ans, mais celle-ci n'est pas encore entrée en vigueur, dans l'attente d'une réponse de la Commission européenne sur sa conformité au droit européen.

« Il est fréquent que l'usage des réseaux sociaux soit une source de souffrance ou de conflit pour certains adolescents. Les réseaux sociaux ne sont pas bons ou mauvais en soi, mais c'est leur usage qui peut être bénéfique ou délétère selon la manière dont ils sont utilisés. »

MORGANE CHEVALLIER,
Psychologue à Cherbourg

Prudente envers cette interdiction stricte qui pourrait entraîner des contournements, Morgane Chevallier, psychologue en libéral à Cherbourg-en-Cotentin, pense que la solution serait d'envisager une « éducation au numérique » chez les jeunes, sollicitant l'appui de moyens humains et financiers de taille afin de prévenir les risques de l'usage de ces réseaux sociaux. Elle estime que « le numérique n'est pas en soi pathologique, mais les conditions dans lesquelles il est utilisé peuvent le devenir. »

Au-delà de l'aspect technique de la mise en œuvre de cette



Le gouvernement envisage d'interdire l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 15 ans pour lutter contre les effets néfastes de leur usage. Mais cette mesure suscite des débats, notamment sur son efficacité et sa mise en œuvre. Illustration

mesure, les outils utilisés afin de vérifier l'âge légal d'un utilisateur doivent être conformes à des exigences légales. Pour un contrôle efficace, il serait donc obligatoire d'ouvrir une brèche dans le domaine du respect de la vie privée.

D'un point de vue psychologique, Morgane Chevallier estime que la répression systé-

matique est contre-productive. Selon elle, « ce n'est pas parce qu'une évolution sociétale ou technologique nous dérange qu'elle va disparaître. Il est plus utile d'accompagner les enfants vers un usage raisonné que de les enfermer dans une bulle d'interdictions, qui donne aux adultes une illusion de sécurité. »

Selon la psychologue, on

protège mieux les enfants et les adolescents en leur apprenant à comprendre, à utiliser et à évaluer les outils numériques, plutôt qu'en décidant à leur place. Cela les aide à devenir progressivement autonomes.

Interrogés en mai dernier sur l'éventualité d'une interdiction avant 15 ans, les principaux réseaux sociaux, qui ont placé à

13 ans la limite d'âge pour s'inscrire, n'avaient pas donné suite. Et comme l'a montré début juin en France le géant des sites pornographiques Aylo, certaines plateformes sont prêtes à couper leurs services dans les pays qui imposent une identification obligatoire à la connexion.

• Méline ICOLE

Les collégiens de Cherbourg partagés face à la limite d'âge

CERTAINS ÉLÈVES de collégiens cherbourgeois trouvent cette décision logique. Vincent (12 ans) pense que « c'est une bonne limite pour éviter le harcèlement scolaire ». Un avis partagé par Marin et Jules (14 ans) : « Nous trouvons que la restriction d'âge pour l'utilisation des réseaux sociaux est une bonne chose, car cela va nous permettre de mieux travailler. »

« Éviter une addiction précoce »

Une de leurs camarades, Juliette (13 ans) déclare : « La limite sur Instagram et TikTok peut être très utile pour éviter une addiction précoce. » Un argument que valide la psychologue Morgane Chevallier, qui évoque aussi le fait que certains enfants y voient « une forme de dépendance », pouvant passer plusieurs heures par jour sur leurs écrans, jusqu'à en ressentir des effets à la fois physiques et psychiques.

La professionnelle considère également que « chez certains,



Il n'y a pas d'unanimité sur la question des réseaux sociaux. DR

cela peut accentuer un isolement social ou une vulnérabilité déjà présente dans la construction de soi et de son identité ». La spécialiste ajoute que les risques des réseaux sociaux chez les jeunes peuvent être multiples : une exposition accrue aux comparaisons sociales pouvant fragiliser l'estime de soi, un accès non filtré à certains types de contenus non adaptés à des enfants ou des adoles-

cents, un accroissement du cyberharcèlement et une perte de repères spatiotemporels.

A l'inverse, certains élèves ont un avis plus nuancé et voient dans les réseaux sociaux un usage plus scolaire. Yves et Erwan, tous deux âgés de 11 ans, pensent que les réseaux sociaux sont un bon moyen de distraction : « C'est la même chose sur Snap, étant donné que l'on a le groupe de la classe,

on peut nous envoyer les devoirs quand on n'est pas là. Ce qui est embêtant, c'est que, sur les messages normaux, on ne peut pas faire de groupe. »

« Ça nous permet de nous détendre »

Pour Éline (12 ans), « la réforme pour la limite d'âge sur les réseaux sociaux est complètement compréhensible, même si c'est un peu embêtant, parce que ces réseaux nous permettent de nous détendre après les cours. »

L'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans est ainsi contestée par certains collégiens, placés sur le devant de la scène dans ce débat. Certains approuvent, tandis que d'autres s'y opposent. Dès lors, cette décision appelle à réfléchir sur l'usage proscrit ou non de ces plateformes.

• M. I.

Les écrans interdits aux moins de 3 ans dès aujourd'hui

« On doit interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans. Je nous donne quelques mois pour mobiliser à l'échelle européenne, sinon, je négocierai avec les Européens pour que nous commencions à le faire en France. On ne peut plus attendre... » Les propos d'Emmanuel Macron lors d'une interview sur France 2, le 10 juin dernier, étaient on ne peut plus clairs.

Si le président de la République n'est pas encore arrivé à légiférer jusqu'aux adolescents, à partir d'aujourd'hui, néanmoins, les écrans sont officiellement interdits dans tous les lieux d'accueil des enfants de moins de 3 ans (crèches, microcrèches, haltes-garderies, maisons d'assistantes maternelles). Cette mesure, inscrite dans la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, vise à protéger le développement des tout-petits face aux effets néfastes des écrans (troubles du sommeil, sédentarité, retards cognitifs...).

Signé par la ministre de la Santé Catherine Vautrin, l'arrêté fait suite aux recommandations d'experts et à un rapport publié en avril appelant à une prise de conscience collective. La ministre souhaite aller plus loin en sensibilisant les familles, même si aucune interdiction ne peut être imposée à domicile pour l'instant. C'est une façon « d'insuffler l'idée que ça ne se fait pas », avait alors justifié la ministre de la Santé, faisant un parallèle avec « l'interdiction de la fessée ».

Le rapport a appelé à une « prise de conscience collective face aux effets délétères des écrans sur les plus jeunes, chez lesquels l'exposition aux tablettes, à la télévision, aux ordinateurs, aux téléphones ou aux jeux vidéo altère durablement la santé et les capacités intellectuelles ».